



**TotalEnergies SE**  
Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général  
de l'Autorité des marchés financiers

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale</b>
31 mars 2022	2 609 763 803	2 756 907 577

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 609 763 803 actions TotalEnergies s'élève à 2 776 293 236 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 19 385 659 droits de vote attachés aux 19 385 659 actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.